



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8561<sup>e</sup>** séance

Mardi 25 juin 2019, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Alotaibi . . . . .	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Allemagne . . . . .	M. Heusgen
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia/M. Safronkov
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Sipaco Ribala
	Indonésie . . . . .	M. Djani
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/508)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

**Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/508)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence; le général Alexey Bakin, Chef du Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés; et M. David Lillie, Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society.

Le représentant de la France a demandé la parole.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais faire un point de méthode. La France n'a pas objecté à la participation du Centre russe pour la réconciliation comme intervenant lors de cette réunion. Nous voulons cependant rappeler que les briefings humanitaires mensuels visent à permettre au Conseil de sécurité d'obtenir une information objective de la situation sur le terrain, sur la base des informations collectées par les acteurs humanitaires impartiaux et les agences des Nations Unies, comme le fait le Bureau de la coordination des affaires humanitaires tous les mois. La participation de la société civile permet d'éclairer le Conseil sur la réalité des difficultés rencontrées. Bien qu'il soit invité à parler au titre de l'article 39 du règlement intérieur, le Centre russe pour la réconciliation n'est ni un acteur humanitaire, ni une agence onusienne; c'est une émanation du Ministère de la défense russe, qui est une partie active au conflit et dont les informations que nous allons entendre doivent être prises comme telles.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le Koweït, la Belgique et l'Allemagne, les corédacteurs

pour le dossier humanitaire, sont favorables à une approche équilibrée en ce qui concerne le choix des intervenants. Nous attendons de chaque intervenant qu'il respecte l'ordre du jour humanitaire et apolitique d'aujourd'hui, et nous espérons que le Chef du Centre russe pour la réconciliation appuiera également cet ordre du jour dans son exposé. Puisque le mécanisme de déconfliction est aujourd'hui inscrit à notre ordre du jour et que nous voudrions comprendre pourquoi ce mécanisme a complètement échoué et entraîné la mort de civils innocents, le Centre pourrait peut-être apporter un éclairage sur cette question. Nous notons la présence aujourd'hui dans la salle du Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society, qui devrait compléter le tableau.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale à San Francisco, où la Charte des Nations Unies a été rédigée, et dont nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire l'année prochaine, l'un des principaux sujets de désaccord a été la question de la portée de l'utilisation du droit de veto et s'il devrait être inconditionnel ou soumis à certaines conditions. À l'époque, l'Union soviétique était favorable à ce que le droit de veto soit inconditionnel et s'applique à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité, y compris les propositions de questions à examiner. À l'époque, les délégations des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays s'étaient opposées à l'approche de l'Union soviétique. En fin de compte, leur logique a prévalu, et aujourd'hui au Conseil de sécurité, lorsqu'un pays s'oppose à une proposition de sujet de discussion, les membres permanents n'exercent pas leur droit de veto, mais votent sur cette proposition en tant que question de procédure. Au moment de la Conférence de San Francisco, ces délégations avaient justifié leur position en faisant valoir que l'utilisation inconditionnelle du droit de veto constituerait une violation de la liberté d'expression. Aujourd'hui, nous avons été surpris d'entendre la délégation française adopter ce qui était la position de l'Union soviétique au moment de la rédaction de la Charte à San Francisco, en remettant en question l'intervenant que nous avons invité à nous présenter un exposé sur la situation en Syrie.

Étant donné que les membres du Conseil nous interrogent continuellement sur la situation sur le terrain, nous avons tenté de leur permettre d'en être informés

directement. Tout au long de ce conflit, personne n'a fait davantage pour normaliser la situation sur le terrain en Syrie que le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés. Je voudrais appeler votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que notre délégation n'a jamais mis en doute aucun des intervenants proposés par les délégations qui ont exprimé des doutes aujourd'hui, mais si elles veulent jouer à ce jeu-là, nous serons prêts à l'accepter à l'avenir. Je suggère néanmoins aux délégations d'écouter notre représentant, car il peut nous éclairer sur de nombreuses questions qui les intéressent également.

**Le Président** (*parle en arabe*) : S'il n'y a pas d'objections à la liste des intervenants pour la présente séance, nous allons poursuivre la séance.

Il en est ainsi décidé.

M. Lowcock et le général Bakin participent à la présente séance par visioconférence depuis Rome et Damas, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/508, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

**M. Lowcock** (*parle en anglais*) : C'est le cinquième exposé sur la situation humanitaire en Syrie que nous présentons au Conseil de sécurité en huit semaines. Semaine après semaine, nous soulignons l'impact des hostilités dans le nord-ouest du pays. Je ne veux pas répéter tout ce que nous avons si souvent dit au Conseil. Qu'il me soit simplement permis de citer la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, qui a résumé la situation hier. Elle a dit que son bureau avait

« reçu des informations faisant état de centaines de victimes civiles et de destructions d'infrastructures civiles, y compris des hôpitaux et des écoles, principalement causées par des frappes aériennes du Gouvernement syrien et de ses alliés, mais aussi, dans une moindre mesure, par des attaques terrestres menées par des groupes armés ».

Nous n'avons cessé de demander au Conseil d'y mettre fin. Mais les attaques ne se sont pas arrêtées,

ni même ralenties. Malgré les efforts déployés pour instaurer un cessez-le-feu dans le nord-ouest, les hostilités se poursuivent sans relâche. Les combats entre les forces gouvernementales syriennes et leurs alliés, les forces d'opposition armées et l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, inscrite sur la liste du Conseil de sécurité, continuent jour après jour d'avoir des répercussions sur les civils.

Au cours du week-end du 21 au 23 juin, nous avons reçu des informations faisant état de frappes aériennes ayant touché plus de 55 localités et de tirs d'artillerie dans plus de 21 localités dans les provinces d'Edleb, Hama et Alep. Au moins 32 civils, parmi lesquels des femmes et des enfants, auraient été tués et plusieurs autres blessés par des frappes aériennes et des tirs d'artillerie dans le sud d'Edleb. Au cours de la même période, sept autres personnes, dont un enfant, auraient été tuées et plusieurs autres blessées par des frappes aériennes et des tirs d'artillerie dans le nord de Hama. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées.

L'une des zones régulièrement attaquées est Maarret el-Nouman, dans le sud d'Edleb. Les partenaires humanitaires travaillant dans le secteur de la santé ont averti que la situation de l'hôpital national de Maarret est particulièrement préoccupante. Cet hôpital, qui a déjà été touché à plusieurs reprises au cours des années précédentes, soignait jusqu'à 20 000 personnes par mois. Il fonctionne désormais dans des conditions d'urgence, mais il reste le principal hôpital de référence dans le sud d'Edleb. Bien que fonctionnant dans une zone de conflit et dans une zone sous le contrôle d'une organisation terroriste inscrite sur la liste du Conseil de sécurité, cet hôpital continue à assurer des services vitaux avec l'appui des organisations humanitaires.

Il y a de sérieuses raisons de s'inquiéter. Le 20 juin, une ambulance transportant une femme blessée à Maarret el-Nouman a été visée par une frappe qui a tué la femme en question et trois infirmiers. Deux ambulanciers ont été grièvement blessés. Ces attaques contre le personnel médical, les ambulances et les installations médicales doivent cesser. Nous devons protéger les hôpitaux tels que l'hôpital national de Maarret.

La semaine passée, j'ai indiqué au Conseil (voir S/PV.8553) que je l'informerai aujourd'hui de mes conclusions sur les répercussions des récents événements sur le système de déconfliction à Edleb. J'avais expliqué en détail au Conseil, le 17 mai (voir S/PV.8527), le système de déconfliction et son fonctionnement. Qu'il

me soit permis de rappeler au Conseil l'objectif de ce système. Toutes les parties au conflit – États et groupes armés – sont tenues, en vertu du droit international humanitaire, de protéger les installations médicales et autres sites humanitaires dans la conduite des hostilités. Cela signifie que ces sites ne doivent pas faire l'objet d'attaques et qu'il faut éviter les dommages collatéraux qui pourraient leur être causés.

Le système de déconfliction a pour but d'aider les parties au conflit à respecter cette obligation. Il transmet aux parties, y compris à la Fédération de Russie – et, par son intermédiaire, au Gouvernement syrien – ainsi qu'à la Turquie, aux États-Unis et à d'autres membres de la coalition internationale, les coordonnées des installations médicales et autres sites humanitaires afin qu'elles prennent les précautions qui s'imposent pour les épargner. J'ai informé le Conseil, y compris en détail le 17 mai et à nouveau la semaine dernière, le 18 juin, de l'impact du conflit sur les installations médicales et autres biens de caractère civil à Edleb. Dans ce contexte, j'ai écrit à la Fédération de Russie pour lui demander des informations sur la manière dont les coordonnées fournies dans le cadre du mécanisme de déconfliction sont utilisées.

Nous avons également consulté les organisations humanitaires présentes à Edleb qui gèrent des installations médicales sur place. À leur demande, nous continuerons d'utiliser le système de déconfliction à Edleb pour les organisations qui veulent bien nous communiquer leurs coordonnées. Mais je tiens à préciser que cela ne veut pas dire que nous estimons que le système de déconfliction à Edleb garantit, dans la pratique, la protection des installations médicales. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas. Le système peut être amélioré. Mais la vraie question est de savoir ce qui est fait des informations qui sont transmises sur l'emplacement des installations médicales. Je tiendrai le Conseil informé à ce sujet.

Outre le nord-ouest, nous suivons également avec inquiétude la situation humanitaire dans d'autres parties du pays. À Roukban, le long de la frontière syro-jordanienne, quelque 27 000 personnes ont encore désespérément besoin d'une aide humanitaire. L'insuffisance des services de base coûte des vies humaines, comme en témoigne le décès d'une jeune femme et de son enfant alors qu'elle accouchait dans le camp le 5 juin. Ces morts peuvent être évitées quand les soins appropriés sont prodigués. Nous continuons de demander un accès humanitaire à Roukban afin de

pouvoir fournir une aide vitale et d'aider les personnes qui souhaitent quitter le camp. La dernière demande d'accès au camp de Roukban, adressée au Gouvernement syrien le 9 mai, a été rejetée. Une autre est en préparation. Dans l'intervalle, l'ONU travaille avec le Croissant-Rouge arabe syrien à l'élaboration d'un plan opérationnel pour l'envoi immédiat d'un nouveau convoi, si l'autorisation nous est donnée.

Nous continuons également de fournir de l'aide aux plus de 14 800 civils qui ont quitté le camp ces derniers mois et qui se trouvent maintenant dans des centres de transit ou des zones de destination. Le Gouvernement syrien a approuvé une troisième visite de l'ONU dans les abris des centres de transit, laquelle a eu lieu le 18 juin. Les conditions d'accueil dans les abris restent satisfaisantes, et le processus de sortie des centres de transit est relativement rapide. La plupart de ceux qui étaient en transit dans ces abris sont partis pour le sud et l'est de Homs, et les personnes originaires de Palmyre commencent aussi à être autorisés à y retourner. Une aide est acheminée par les organisations humanitaires aux zones où se rendent les personnes qui quittent Roukban, et nous avons également demandé l'autorisation de leur rendre visite dans leurs zones de résidence actuelle. Si l'accès aux abris est une évolution dont on ne peut que se féliciter, la demande introduite le 30 mai concernant ces visites doit encore être approuvée.

Dans le camp de Hol, dans le nord-est de la Syrie, les organismes humanitaires continuent de répondre aux besoins des près de 73 000 personnes qui y résident. Les besoins restent considérables notamment en termes de soins de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Dans le même temps, nous continuons d'être préoccupés par les restrictions d'accès à l'annexe, où vivent 11 000 ressortissants étrangers. Ces dernières semaines, nous avons reçu de nombreuses informations indiquant que des femmes accouchent seules, la nuit, dans leurs tentes. Aucune femme ni aucun nouveau-né ne doivent être laissés seuls, sans l'aide de professionnels de la santé, surtout pendant l'accouchement. Tandis qu'il y a eu des rapports positifs concernant le rapatriement en cours d'enfants de nationalité étrangère, l'avenir de milliers de ressortissants étrangers dans les camps reste incertain. Je demande à tous les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir que leurs ressortissants soient rapatriés aux fins de réhabilitation et de réinsertion ou de poursuites, s'il y a lieu, conformément au droit et aux normes internationaux. Je demande également aux parties sur le terrain de faciliter

le retour et la réinstallation volontaires des déplacés syriens se trouvant encore dans le camp.

Je suis de plus en plus préoccupé par la situation dans le sud de la Syrie où, suite à des informations faisant état d'une recrudescence, depuis mai, des tensions entre les forces gouvernementales et les groupes locaux, le conflit menace de se redéclencher.

La réponse humanitaire continue de se heurter à des difficultés d'accès dans l'ensemble du pays. Au cours de la période couverte par le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/508), l'accès était également limité dans la ville de Raqqa et à l'est de l'Euphrate à Deïr el-Zor, notamment dans l'enclave de Hajin, essentiellement du fait des risques associés à la dissémination d'engins explosifs. Certaines zones dans le sud du pays et dans la Ghouta orientale n'étaient pas non plus accessibles de façon durable du fait de restrictions administratives. Nous avons observé quelques améliorations en termes d'accès depuis Damas, avec une mission récente à Hol dans le nord-est, ainsi que des accords récents sur le déploiement dans les zones de Deraa, dans le sud, et d'Abou el-Douhour et Sinjar, dans le sud-est d'Edleb. Mais je continue d'appeler toutes les parties à permettre un accès sûr, durable, sans entrave et à tout moment aux localités qui ont besoin d'aide partout en Syrie.

Semaine après semaine, mois après mois, année après année, le Conseil a été tenu informé des souffrances humanitaires en Syrie. Nous n'avons eu de cesse de répéter que pour assurer la protection des civils, il faut garantir l'accès humanitaire, veiller à ce que les parties respectent pleinement leur obligation de se conformer au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Nous n'avons eu de cesse de revenir encore et encore au Conseil pour informer ses membres des dernières horreurs auxquelles ont été exposés les civils et du refus des parties de mettre en œuvre les obligations fondamentales qui leur incombent. Je leur redemande aujourd'hui de mettre fin aux souffrances, de sauver des vies, de mettre fin au conflit, et d'obéir à la loi.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Bakin.

**M. Bakin** (*parle en russe*) : Le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés vise, dans le cadre de son action, à parvenir à un règlement non militaire du conflit en République arabe syrienne, et à fournir une assistance complète aux Syriens pour qu'ils

retournent chez eux et retrouvent une vie pacifique. Des efforts conjoints déployés en collaboration avec le Gouvernement syrien ont permis d'améliorer la situation dans ces domaines d'activité. Le nombre de Syriens qui rentrent est très significatif. Depuis le début de 2019, plus de 220 000 Syriens sont retournés dans leur lieu de résidence permanent, dont plus de 30 000 sont des déplacés et plus de 190 000 des réfugiés revenant de l'étranger. La majorité des Syriens ayant trouvé refuge dans les pays voisins sont en train de revenir en Syrie. Chaque jour, entre 1000 et 2000 personnes arrivent de Jordanie et du Liban, ce qui atteste de l'efficacité des mesures qui ont été prises.

Mais en même temps que ces résultats positifs, il y a aussi des problèmes. Malgré le cessez-le-feu qui a été établi, la situation dans la zone d'Edleb demeure compliquée. À ce jour, des milices appartenant à des groupes terroristes incontrôlés refusent de respecter le cessez-le-feu et créent des obstacles à la Russie et à la Turquie alors qu'elles s'efforcent de stabiliser la situation dans le nord-ouest de la Syrie. Depuis avril 2019, cette zone a connu un nouveau cycle de tensions. Des milices de Hay'at Tahrir el-Cham ont unifié des groupes terroristes sous leur contrôle, et ont intensifié leurs attaques contre les positions des forces gouvernementales et les tirs d'obus contre des villes et des villages. En avril 2019, la Russie a enregistré 169 violations du cessez-le-feu commises par des formations armées illégales, qui ont causé la mort de 41 officiers syriens et blessé 74 autres. Le bilan des pertes civiles s'est élevé quant à lui à huit morts et 20 blessés plus ou moins graves.

En mai, 338 cas de bombardements d'artillerie par des milices ont été enregistrés, tuant 36 soldats syriens et en blessant 118, tandis que 24 civils étaient tués et 32 blessés. Le 5 mai, des militants de Jeïch el-Izza ont lancé des attaques contre la ville de Sqeïlibiyé à l'aide de lance-roquettes multiples, tuant cinq enfants et une femme. Le 15 mai, un obus de mortier tiré par des terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham contre le camp de Neïrab, dans la province d'Alep, a tué huit civils, dont deux enfants. Fin avril-début mai, un grand nombre de terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham et de groupes qui lui sont affiliés ont pris position dans les environs de Hama et d'Alep. Ces groupes radicaux ont tenté de pénétrer dans les villes majoritairement chrétiennes de Sqeïlibiyé et de Mohradé, dans la province de Hama. Dans les attaques menées contre les positions des forces gouvernementales, les milices utilisent des drones, des chars, des camionnettes sur lesquels ont été montées des

mitrailleuses de gros calibre, et des véhicules bourrés d'explosifs conduits par des kamikazes.

En juin, les activités terroristes dans la zone de désescalade d'Edleb n'ont jamais diminué. Nous avons enregistré 302 cas de tirs et de provocations armées de la part des milices. Des officiers de l'Armée syrienne et des civils continuent de mourir. Le 17 juin, des obus tirés par Hay'at Tahrir el-Cham contre le village de Koudehi, dans la province d'Alep, ont causé la mort de 11 civils et blessé 15 autres. En réponse aux provocations constantes des terroristes, les forces gouvernementales ont dû prendre des mesures défensives robustes. Selon une lecture objective des données, là où une action armée était menée, les forces gouvernementales syriennes ont eu affaire à des formations armées affiliées à Hay'at Tahrir el-Cham. Nous avons aussi noté des activités de milices de l'Émirat du Caucase, de Haras Al-Din, et du Parti islamique du Turkestan. Toutes ces entités figurent sur la liste des entités terroristes établie par le Conseil. À maintes reprises les jihadistes ont utilisé des lance-roquettes multiples contre la base aérienne « Hmeïmim », mettant sérieusement en péril la vie du personnel militaire russe. Les Forces aérospatiales russes y répondent par des frappes chirurgicales contre les terroristes, leurs positions de tir et leurs dépôts de munitions. En outre, les frappes ne visent que des cibles terroristes identifiées comme telles par les services de renseignement et situées toutes en dehors des zones résidentielles.

Si la situation reste sous contrôle, c'est bien grâce à l'action menée conjointement par la Turquie et la Russie, conformément au Mémorandum de Sotchi du 17 septembre 2018 sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. Pour trouver les moyens de régler le problème d'Edleb, la Russie, en collaboration avec la Turquie, œuvre régulièrement et activement à l'élaboration de nouvelles mesures et de solutions mutuellement acceptables qui permettront de stabiliser la situation. C'est ainsi que, à la demande de la Russie, l'Armée syrienne a mis en place un cessez-le-feu à deux reprises, en mai et en juin. Cependant, les deux fois, un certain nombre de formations radicales actives dans la zone de désescalade d'Edleb ont violé le cessez-le-feu. Elles ont pilonné non seulement les positions des forces gouvernementales et les centres de population, mais aussi les postes d'observation des forces armées turques. Nous continuons de constater que les terroristes s'efforcent de manigancer de nouvelles mises en scène visant à faire accuser les forces gouvernementales

d'avoir supposément recours à des armes chimiques contre eux.

Nous qui travaillons sur le terrain, nous constatons en permanence que certains pays occidentaux donnent une interprétation biaisée des événements dans la zone de désescalade d'Edleb, et rejettent sur la Syrie et la Russie la faute de l'escalade des tensions tout en fermant les yeux sur les atrocités commises par les jihadistes et sur leurs activités terroristes dans la province. Nous rejetons catégoriquement toute allégation selon laquelle les forces gouvernementales frappes sans discernement des cibles situées à Edleb. Force est malheureusement de constater que les organisations non gouvernementales anti-syriennes sont promptes à diffuser cette information fautive et infondée et que, ce faisant, elles trompent la communauté mondiale et protègent les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham. La communauté internationale n'a pas pris la juste mesure des milices de Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes, qui continuent dans l'intervalle d'exécuter des membres de l'armée syrienne et des civils locaux qu'ils ont capturés, tout comme les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant l'avaient fait à Palmyre et à Raqqa. Ces deux dernières années, les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham qui sont à pied d'œuvre dans la zone de désescalade d'Edleb ont enlevé pas moins de 5 000 personnes, dont le sort est toujours inconnu. Des centaines de personnes ont été exécutées sans avoir été jugées, et sans qu'il n'y ait aucune preuve à leur encontre.

Face à la situation humanitaire désastreuse dans cette région, le Gouvernement syrien, en collaboration avec le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes, et avec l'appui du Croissant-Rouge arabe syrien, a pris des mesures pour que les civils puissent quitter la zone de désescalade d'Edleb dans la dignité, volontairement et en toute sécurité. En particulier, le 4 mars 2018, un point de passage a été ouvert à Abou el-Douhour, dans la province d'Alep, pouvant accueillir 1 100 personnes et 50 véhicules par jour. Pour l'instant, toutefois, les réfugiés ne peuvent pas utiliser ce point de contrôle pour sortir de la zone, en raison des risques élevés de bombardements terroristes. Le 27 mai, un point de passage supplémentaire a été mis en place à Souran, d'une capacité de 1 000 personnes et 50 véhicules par jour. Depuis l'ouverture de ces points de passage, plus de 44 000 personnes au total ont quitté la zone de désescalade d'Edleb, dont plus de 14 000 femmes et plus de 20 000 enfants.

D'après les informations que nous avons reçues, à la date d'aujourd'hui, entre 40 000 et 80 000 déplacés sont prêts à quitter la zone. Des centres d'hébergement provisoires dans les provinces de Hama, Homs et Deir el-Zor ont préparé un nombre de places suffisant pour les accueillir. Le Gouvernement syrien est prêt à exploiter toutes les capacités pour créer les conditions nécessaires afin que la population civile puisse quitter la zone de désescalade d'Edleb et rentrer chez elle. Près de 15 000 Syriens ayant quitté le camp de réfugiés de Roukban, ainsi que les représentants des Nations qui ont pu s'entretenir avec des ressortissants syriens qui avaient regagné les provinces de Homs et Hama, ont pu constater par eux-mêmes que le Gouvernement syrien avait instauré des conditions de vie appropriées pour ses citoyens.

D'une manière générale, la coopération entre les pays garants permet de lutter efficacement contre les organisations terroristes internationales sur le territoire syrien et de maîtriser la situation dans le nord-ouest du pays. Nous soulignons les efforts énergiques déployés par nos collègues turcs pour préserver le régime de cessation des hostilités dans la zone démilitarisée d'Edleb.

Qu'il me soit permis d'insister sur le fait que les mesures prises par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes s'inscrivent strictement dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum conclu entre la Russie et la Turquie sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb et des accords obtenus lors des consultations régulières avec la Turquie et l'Iran dans le cadre du processus d'Astana. Tous les efforts déployés par les garants du processus d'Astana visent à mettre en œuvre la résolution 2254 (2015), afin de restaurer la paix et la normalité sur le territoire syrien. Dans le même temps, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur le fait que les accords visant la cessation des hostilités ne sauraient s'étendre à la lutte contre les organisations terroristes, où qu'elles se trouvent. Nous pensons que le seul moyen de faire en sorte que la Syrie se relève passe par l'éradication définitive du terrorisme, y compris dans la zone de désescalade, par le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers et par la reconstruction du pays après le conflit.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Bakin de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Lillie.

**M. Lillie** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de me donner l'occasion de l'informer de la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie. Je voudrais remercier tout particulièrement les représentants du Koweït, de l'Allemagne et de la Belgique d'avoir accepté de me recevoir ici aujourd'hui.

Nous venons d'entendre le Secrétaire général adjoint Lowcock évoquer la gravité de la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie. Mon organisation, la Syrian American Medical Society, mène actuellement des opérations de secours médical dans les provinces d'Edleb, de Hama et d'Alep. Nous exploitons 35 établissements médicaux, allant d'hôpitaux de grande taille à des cliniques mobiles, et employons 2 000 personnes sur le terrain. Ces courageux médecins, infirmiers et infirmières, sages-femmes et maïeuticiens, et autres personnels d'appui, travaillent sans relâche pour fournir des soins vitaux à ceux qui en ont besoin. Depuis le début du conflit, mon organisation a assuré 14 millions de services médicaux. Au fil des ans, nous avons aidé des gens de confessions et d'affiliations politiques différentes. Dans notre travail, nous faisons en sorte de respecter les principes humanitaires et d'aider tous les Syriens dans le besoin.

La situation dans le nord-ouest de la Syrie continue actuellement de se détériorer. Les attaques systématiques contre la santé sont particulièrement graves. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint, il y a eu plus de 30 attaques liées aux soins de santé depuis la fin avril 2019. Il y a quelques jours à peine, comme on l'a mentionné, trois ambulanciers ont été tués après que leur ambulance eut été la cible directe d'une frappe aérienne. Ces attaques ont considérablement entamé les capacités du système de santé, à un moment où il était déjà débordé par une large population civile dont les besoins en matière de santé étaient importants. À eux seuls, les sites de la Syrian American Medical Society ont accueilli plus de 2 200 civils blessés. Dans le même temps, la suspension des services de routine, tels que les vaccinations, a considérablement augmenté le risque d'épidémies, notamment de rougeole et de méningite. Si un mot peut résumer l'expérience actuelle des civils à Edleb, c'est bien celui de souffrance – une immense souffrance humaine.

On ne saurait aborder les attaques contre les soins de santé sans souligner l'utilisation du mécanisme de déconfliction. Mon organisation, comme d'autres, a vu nombre de ses installations être déclarées établissements protégés en avril 2018, en collaborant étroitement avec

le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) pour renforcer la confiance et le consensus sur le fait que les ONG et leur personnel de terrain fourniraient toutes les informations nécessaires et que l'OCHA assurerait la bonne mise en œuvre du mécanisme.

Il est important ici d'examiner le contexte. Pendant des années, les ONG ont été encouragées à partager leurs coordonnées afin de réduire le risque d'être prises pour cible par les parties au conflit. À cela, les personnels de terrain ont opposé une certaine résistance, en arguant qu'ils seraient eux-mêmes tenus responsables par la population locale si l'établissement était néanmoins attaqué. Ce n'est qu'après l'offensive brutale sur la Ghouta orientale, l'an dernier – offensive durant laquelle 13 établissements de santé ont été systématiquement visés sur une période de 48 heures et qui a coûté la vie à quatre de nos collègues – que les médecins ont finalement accepté de partager leurs coordonnées. Après cette attaque, ils étaient convaincus que leurs installations seraient inévitablement prises pour cible, qu'ils aient communiqué ou non lesdites coordonnées. Pourtant, quelques jours seulement après qu'ils eurent fait part de leurs coordonnées, un hôpital d'Arbin a été pris pour cible par une bombe antibunker, qui a atterri directement sur un patient aux urgences. Dans l'offensive en cours dans le nord-ouest, neuf installations qui avaient été déclarées sites protégés ont été prises pour cible – neuf. En outre, un tiers des installations visées par les frappes aériennes avaient été construites avant la guerre, ce qui signifie que leur emplacement était déjà connu du public. D'où la question : où est l'obligation de rendre des comptes? Avons-nous perdu toute capacité d'indignation?

Depuis avril 2018, date à laquelle de nombreuses organisations ont placé leurs installations sous le mécanisme de déconfliction, aucune enquête n'a été menée. Plutôt que de chercher à obtenir des réponses et à faire rendre des comptes, certains membres du Conseil ont plutôt cherché à retarder, à distraire et à discréditer le mécanisme. Pourtant, cela ne fait que porter davantage atteinte à la crédibilité de cette institution, et cela ne fait qu'exacerber les souffrances du peuple syrien. Nous en sommes arrivés à un point où les médecins et les travailleurs humanitaires sur le terrain ne font plus confiance à ce mécanisme. Ils ont rempli leur part de l'accord, en prenant de grands risques personnels. Le Conseil ne peut-il pas remplir sa part du contrat? Nous ne devrions pas leur donner l'impression qu'ils sont seuls ou abandonnés. Il y a des mesures qui peuvent

être prises pour améliorer le processus et le mécanisme actuel. Les membres du Conseil devraient envisager de donner aux enquêteurs de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et du Mécanisme international, impartial et indépendant aux données pertinentes ou d'autoriser la création d'une mission d'établissement des faits pour enquêter sur ces attaques.

Je voudrais également parler brièvement de l'action humanitaire sur le terrain. La réponse des donateurs suite à l'offensive menée récemment est nettement inférieure aux besoins. Il y a eu au moins 330 000 nouveaux déplacés, dont 110 000 seulement ont été accueillis dans des camps de déplacés. Pourtant, les fonds alloués par l'équipe spéciale chargée des questions humanitaires ne suffisent que pour 5 000 nouveaux abris. Je peux confirmer que la population civile se sent complètement abandonnée par la communauté internationale. Comment peut-on la blâmer? Les médecins ne peuvent pas porter assistance aux patients lorsqu'ils n'ont pas les fournitures essentielles, comme les anesthésiques et les trousseaux chirurgicales. Il est impossible de venir en aide aux personnes vivant dans des régions éloignées lorsqu'il n'y a pas assez de fonds pour des cliniques mobiles. La communauté internationale doit non seulement s'unir pour rechercher la paix en Syrie et empêcher que toutes les parties continuent de violer le droit international humanitaire, mais aussi utiliser ses ressources financières pour aider à atténuer les souffrances de tous les Syriens.

S'agissant de Hay'at Tahrir el-Cham et de l'extrémisme dans le nord-ouest de la Syrie, il s'agit d'une question extrêmement importante sur laquelle le Conseil doit se pencher. Les enlèvements et la torture, contre rançon, de travailleurs humanitaires par des groupes armés sont un outrage auquel il faut mettre fin, tout comme le fait que des groupes armés prennent pour cible des populations civiles dans la ville d'Alep. Toutefois, je voudrais être clair : la lutte contre le terrorisme ne passe pas par le bombardement de zones civiles et le ciblage des infrastructures civiles. Ce sont les souffrances humaines qui s'ensuivent qui alimentent le terrorisme. Est-ce que nous n'avons pas compris cela au fil des ans? La meilleure façon de lutter contre le terrorisme est d'aider la population civile, qui aspire à vivre dans la paix et la liberté, et non sous la houlette de groupes comme Hay'at Tahrir el-Cham. La meilleure façon d'apporter cet appui est par l'entremise d'activités humanitaires et de stabilisation.



Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, je me suis entretenu avec un médecin à Edleb, juste après la suspension par plusieurs donateurs de leur aide dans le nord-ouest par crainte de détournement. Il a plaidé avec passion en faveur du maintien de l'appui aux travailleurs humanitaires. Il a dit que Hay'at Tahrir el-Cham disait aux membres de la population qu'ils étaient seuls et que le monde les avait abandonnés, mais que Hay'at Tahrir el-Cham était là pour les aider. En tant que travailleurs humanitaires, nous disons que cela n'est pas vrai. Nous disons aux membres de la population que nous sommes là pour les aider et que nos donateurs du monde entier sont prêts à leur apporter leur appui. Nous n'imposons aucune idéologie ni aucune condition. Nous sommes là pour aider les populations et leur apporter notre appui. Cet exemple illustre parfaitement l'importance qu'il y a à apporter un appui aux travailleurs humanitaires. Ils sont une lueur d'espoir dans cette situation très sombre de conflit. Nous devons conjuguer nos efforts pour leur apporter notre appui et les protéger et pour veiller à ce qu'ils disposent des ressources financières suffisantes pour mener à bien leur travail.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. J'espère qu'ensemble, nous pourrions œuvrer en faveur d'un avenir pacifique en Syrie.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lillie de son exposé.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins afin que le Conseil de sécurité puisse faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Si vous apportiez le sablier à nouveau, Monsieur le Président, nous pourrions vérifier plus facilement que nous ne dépassons pas le temps de parole de cinq minutes.

Je fais cette déclaration au nom des trois corédacteurs : le Koweït, l'Allemagne et la Belgique. Je voudrais remercier les intervenants des informations qu'ils ont fournies aujourd'hui sur la situation humanitaire en Syrie. Nous voudrions exprimer notre gratitude et notre profond respect à tous les travailleurs humanitaires et médicaux en Syrie, en particulier ceux

qui se trouvent dans un environnement très difficile à Edleb et dans ses environs.

Comme le Secrétaire général l'a dit la semaine dernière, la situation à Edleb est particulièrement dangereuse et une fois de plus, ce sont les civils qui en font les frais. Le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises, et tout récemment la semaine dernière (voir S/PV.8553), pour examiner cette situation. Nous avons entendu à maintes reprises l'évaluation sans équivoque de l'ONU selon laquelle toute offensive militaire à grande échelle provoquerait une catastrophe humanitaire en Syrie et dans la région. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a de nouveau appelé aujourd'hui l'attention du Conseil sur le fait que la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie s'est de nouveau détériorée à la suite de la poursuite des frappes aériennes et des bombardements et de l'utilisation de barils explosifs. Nous demandons que les 3 millions de civils qui vivent dans cette région soient protégés et nous condamnons la mort de civils innocents. Les 350 000 personnes déplacées qui n'ont d'autre choix que de fuir la violence font face à une situation particulièrement difficile. Ces personnes sont parmi les plus vulnérables, vu que beaucoup d'entre elles ont déjà fait l'objet de plusieurs déplacements ou ont été séparées de leur famille en fuyant la violence.

Nous sommes vivement préoccupés par les attaques perpétrées ces dernières semaines contre les infrastructures civiles, y compris les écoles et les établissements de santé, notamment les attaques contre des établissements de santé dont les coordonnées avaient été communiquées dans le cadre du mécanisme de déconfliction. Nous rappelons les résolutions 2286 (2016) et 2427 (2018), qui condamnent respectivement les attaques contre les hôpitaux et les écoles.

Tout en condamnant fermement les attaques perpétrées par les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité, notamment Hay'at Tahrir el-Cham, nous rappelons à toutes les parties que les efforts de lutte contre le terrorisme ne peuvent les dispenser de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, notamment la protection des civils et le respect des principes de distinction et de proportionnalité. Nous appelons une fois de plus à la mise en œuvre soutenue des modalités de cessez-le-feu énoncées dans le mémorandum d'accord russo-turc de septembre 2018. Nous appelons de nouveau à la cessation des hostilités sur l'ensemble du territoire national,

conformément à la résolution 2401 (2018). Nous appelons à l'intensification des efforts diplomatiques parmi les principaux acteurs pour stabiliser et désamorcer d'urgence la situation.

Cela fait des mois que l'ONU demande une autorisation d'accès au camp de Roukban, mais aucun accord n'a encore été conclu en vue de l'envoi d'un troisième convoi dans le camp, qui est absolument nécessaire. Cela est inacceptable. L'ONU et ses partenaires doivent avoir la possibilité de fournir une assistance aux personnes qui se trouvent toujours dans ce camp. Ces personnes doivent être en mesure de décider en connaissance de cause si elles veulent ou non quitter le camp, volontairement, en toute sécurité et dans la dignité. Il faut mettre en place des mesures de protection fondamentales pour les personnes qui sont prêtes à quitter le camp. Il s'agit notamment de garantir un accès régulier et continu à ces personnes tout au long de la transition entre le camp et leur destination finale.

Nous sommes également très préoccupés par la situation dans le camp de Hol. Ce camp est surpeuplé et les organismes et partenaires humanitaires qui y travaillent sont confrontés à des conditions difficiles. Il faut améliorer l'accès pour plus de 70 000 personnes, dont 90 % sont des femmes et des enfants, qui ont des problèmes particuliers en matière de protection. Nous appuyons tous les efforts visant à fournir une protection adéquate à tous les groupes vulnérables, y compris les enfants qui sont soupçonnés d'avoir été associés à des groupes armés. Ces enfants doivent être traités avant tout comme des victimes.

Depuis le début du conflit, il y a neuf ans, la Syrie et son peuple ont été témoins de certains des crimes les plus graves au regard du droit international. On ne saurait instaurer une paix durable sans rendre justice et sans appliquer le principe de responsabilité. Nous maintenons notre engagement fermes à lutter contre l'impunité. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appui aux travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant.

Des millions de réfugiés sont encore à l'étranger. En ce qui concerne le retour des réfugiés, notre position reste inchangée. Tous les retours doivent se faire en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité. Il y a des dizaines de milliers de Syriens qui sont toujours détenus, portés disparus ou dont le sort est inconnu. Le Conseil a adopté récemment la résolution 2474 (2019), qui est la première résolution du Conseil de sécurité portant sur les personnes portées disparues en période

de conflit armé. Cette résolution est particulièrement pertinente pour la situation actuelle en Syrie. Les familles des personnes détenues ou disparues méritent de connaître le sort de leurs proches. Nous réclamons des progrès urgents et tangibles sur cette question.

L'accès humanitaire reste problématique. Nous tenons à rappeler à toutes les parties au conflit le paragraphe 1 de la résolution 2449 (2018), qui « exhorte toutes les parties à garantir qu'une aide humanitaire plus efficace et respectueuse des principes établis sera fournie durablement à la Syrie en 2019 ». Les parties doivent s'acquitter de leurs obligations à cet égard.

Enfin, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts menés par l'Envoyé spécial Pedersen, que nous entendrons dans quelques jours, pour parvenir à une solution politique inclusive et crédible en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et M. David Lillie de leurs exposés. Nous remercions également le général de division Bakin, Chef du Centre russe pour la réconciliation, pour son exposé sur la situation en Syrie. Je tiens à noter que les informations fournies par le spécialiste russe sont reflétées dans les bulletins du Ministère russe de la défense sur les zones de désescalade, que nous distribuons régulièrement aux membres du Conseil de sécurité.

Compte tenu de l'exposé du général de division Bakin, nous n'entrerons pas dans des détails aujourd'hui, en particulier parce que nous avons discuté de la situation humanitaire en Syrie la semaine dernière (voir S/PV.8553). Toutefois, nous avons été obligés de conclure que les informations communiquées par la haute instance qu'est le Conseil de sécurité contredisent parfois les rapports opérationnels provenant directement des zones de désescalade, ce qui témoigne des tentatives de politisation du dossier humanitaire syrien.

D'une manière générale, il est temps d'arrêter d'appliquer deux poids, deux mesures en ce qui concerne la situation en Syrie. M. Lillie a dit aujourd'hui que les habitants d'Edleb se sentent abandonnés. Ils n'ont pas été abandonnés. Ils sont pris en otage par les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham. Nous entendons constamment parler de souffrances dans le camp de déplacés de Roukban, mais très peu de choses sont dites sur le camp de Hol, où la situation humanitaire est critique. Nous

avons déjà demandé pourquoi le Conseil n'a pas examiné la situation dans laquelle la soi-disant coalition a rayé Baghouz et Hajin de la surface de la Terre. Rien qu'au premier trimestre 2019, à la suite des frappes aériennes massives de la coalition dans la ville de Baghouz Al-Fawqani, dans la province de Deïr el-Zor, plus de 1 200 personnes ont péri et les infrastructures civiles ont été détruites, notamment des hôpitaux et des écoles. Il s'agit là d'informations publiques. Et encore une fois, bien sûr, nous pouvons aussi mentionner Raqqa, qui a été littéralement rasée.

Nous avons entendu à maintes reprises et nous continuons d'entendre de la part des membres du Conseil des appels sur la nécessité d'adhérer au Mémorandum de Sotchi du 17 septembre 2018. Nous ne l'avons certainement pas abandonné, comme l'a confirmé aujourd'hui le Chef du Centre russe pour la réconciliation. Ce mémorandum est en train d'être mis en œuvre, et il affirme noir sur blanc l'importance de la lutte contre les activités terroristes. Je le répète : toute action militaire vise exclusivement à éliminer les foyers du terrorisme. Nous voulons souligner encore une fois que les forces armées syriennes et les Forces aérospatiales russes ne visent que les installations terroristes identifiées comme telles dans les données fournies par le renseignement. À cet égard, nous exhortons une fois de plus le Secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, à ne pas se précipiter pour divulguer des informations non vérifiées. Les données devraient provenir de sources fiables et non politisées et devraient toujours faire l'objet d'une double vérification, notamment pour déterminer si l'infrastructure qui aurait été attaquée a été soumise au processus de déconfliction. Malheureusement, nous avons encore de sérieux doutes quant à la fiabilité de ces sources et à leur méthodologie de vérification.

Nous restons préoccupés par la situation sur la rive orientale de l'Euphrate dans la région de Tanf, qui est occupée illégalement par les États-Unis. Nous voudrions souligner une fois de plus qu'en vertu des Conventions de Genève, la puissance occupante est responsable de la population d'un territoire occupé. Il va sans dire que le Conseil devrait accorder une attention particulière à la situation dans le camp de personnes déplacées de Hol dans la province de Hassaké, qui n'est pas sous le contrôle des autorités syriennes.

Pour terminer, je voudrais souligner que la position de la Russie reste inchangée. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour rétablir la paix en Syrie, à

la fois à titre national et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre de la troïka d'Astana, qui a permis plus que tout autre format de désamorcer la situation et d'éliminer la menace terroriste, d'accroître l'aide humanitaire et de faire progresser le processus politique. S'agissant du processus politique, nous notons avec satisfaction le niveau de coopération qui s'est récemment mis en place entre les autorités syriennes et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen. Nous espérons que le dialogue entre l'ONU et Damas contribuera à lancer un processus politique durable, pris en main et dirigé par la Syrie, avec l'aide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux décisions du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi. Nous appelons toutes les parties intéressées à unir leurs efforts pour stabiliser la situation en Syrie et à travailler ensemble pour éliminer le terrorisme, entreprendre la reconstruction post-conflit et aider les réfugiés et les déplacés internes à rentrer chez eux. Le renforcement des efforts dans ces domaines contribuera à donner un élan significatif aux efforts de l'Envoyé spécial Pedersen.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock pour ce nouvel exposé qui donne beaucoup à réfléchir.

Cent trente-neuf jours se sont écoulés depuis l'arrivée du dernier convoi d'aide humanitaire du Croissant-Rouge arabe syrien et des Nations Unies à Roukban début février, soit 139 jours au cours desquels aucune attention n'a été portée à l'appel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour soulager les souffrances. Depuis février, le régime d'Assad n'a pas approuvé les multiples demandes d'aide humanitaire pour Roukban – que l'ONU lui a adressées pour la troisième fois – où des rapports de plus en plus alarmants font état d'une diminution de l'approvisionnement alimentaire. Il est inacceptable que le régime retarde l'acheminement de l'aide humanitaire afin de forcer les civils à fuir le camp et de faire valoir que les conditions humanitaires en Syrie se stabilisent. L'exposé présenté aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint Lowcock montre que rien n'est plus faux.

Aujourd'hui, les États-Unis appellent à nouveau le régime d'Assad à approuver immédiatement l'envoi d'un troisième convoi à destination de Roukban. Il doit également permettre une aide humanitaire régulière et sans entraves à Roukban tant qu'il y aura des personnes déplacées dans le camp. En outre, les États-Unis

demandent à la Fédération de Russie de veiller à ce que le régime d'Assad se conforme aux demandes de l'ONU concernant un troisième convoi, et de lever le blocus militaire russe et syrien de l'accès commercial au camp de Roukban.

Les États-Unis appuient les efforts déployés par l'ONU pour faciliter les départs librement consentis, en toute sécurité, dans la dignité et en toute connaissance de cause des personnes déplacées de Roukban, ainsi que l'acheminement d'une aide supplémentaire dans le camp. Nous sommes prêts à fournir des garanties de sécurité pour les convois humanitaires des Nations Unies se rendant à Roukban. Toute accusation selon laquelle les États-Unis sont responsables du blocage des livraisons d'aide humanitaire à Roukban est absolument fautive. Bien que des milliers de civils aient déjà quitté Roukban pour se rendre dans des centres de réinstallation à Homs en raison des conditions humanitaires désastreuses, les États-Unis ne considèrent pas que ces retours sont volontaires si des personnes quittent le camp parce qu'elles ne reçoivent pas la nourriture, l'eau, les médicaments et le logement dont elles ont besoin pour survivre. Nous encourageons vivement le régime d'Assad à permettre à l'ONU d'accéder librement aux résidents de Roukban à partir du moment où ils en partent jusqu'à ce qu'ils atteignent leur domicile ou la destination de leur choix.

Le Conseil de sécurité doit appuyer le maintien de l'autorisation d'acheminement de l'aide transfrontière en vertu de la résolution 2449 (2018). Les États-Unis demandent à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à leurs partenaires régionaux, de veiller à ce que l'ONU dispose de la capacité opérationnelle nécessaire pour acheminer l'aide transfrontière par tous les points de passage convenus, conformément à la résolution 2449 (2018). Rien ne saurait remplacer les opérations transfrontières des Nations Unies, qui sont le moyen le plus transparent, le plus efficace et le plus essentiel d'acheminement l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, comme les 3 millions de civils à Edleb qui, selon M. Lowcock, dépendent entièrement de l'aide transfrontière fournie par l'ONU aux termes de la résolution 2449 (2018).

S'agissant de la situation à Edleb, les États-Unis sont alarmés par une nouvelle escalade délibérée la semaine dernière des frappes aériennes dans le nord-ouest de la Syrie par les forces syriennes, malgré les appels répétés lancés par les membres du Conseil, ainsi que par le Secrétaire général et d'autres hauts responsables des Nations Unies, pour une désescalade

immédiate. Les États-Unis restent profondément préoccupés par le fait que, si toutes les parties ne reviennent pas immédiatement et intégralement à la ligne de cessez-le-feu de l'Accord de Sotchi de 2018 et ne rétablissent pas sans délai les accords de désescalade, les conditions humanitaires à Edleb et dans le nord-ouest de la Syrie pourraient bientôt être telles que les capacités de la communauté internationale à mener une intervention humanitaire robuste seraient dépassées. Les États-Unis prennent très au sérieux les observations du Secrétaire général adjoint sur l'état du mécanisme de déconfliction. Toute attaque contre les civils et les infrastructures civiles, y compris les écoles et les installations médicales, est interdite, qu'elle s'inscrive ou non dans le mécanisme de déconfliction de l'ONU.

Cela ne devrait même pas avoir besoin d'être dit, et encore moins répété, à chaque séance. En ce qui concerne le nord-ouest de la Syrie, chacun sait qui contrôle l'espace aérien et qui est donc responsable des attaques sur les sites où il n'y a plus de conflit. Les États-Unis exhortent donc la Russie à assurer l'ONU et le Conseil qu'elle respectera tous ses engagements dans le cadre du mécanisme de déconfliction et veillera à ce que les forces syriennes agissent également dans le plein respect des accords de déconfliction.

La Fédération de Russie peut et doit faire mieux pour rétablir la paix et trouver une solution politique au conflit. Malheureusement, le bilan de la Fédération de Russie et du Centre russe pour la réconciliation en Syrie en matière de désescalade et de réconciliation parle de lui-même : un autre accord conclu sous l'égide de la Russie, un autre accord jeté aux orties par opportunisme militaire et politique.

La situation à Edleb s'aggrave. Des milliers de personnes ont été tuées l'année dernière pendant l'offensive conjointe menée par le régime et la Russie dans la Ghouta orientale, ancienne zone de désescalade protégée par les garants d'Astana, et la situation dans le sud-ouest de la Syrie se dégrade malgré l'accord de réconciliation négocié sous la houlette de la Russie avec les communautés locales. Alors que le régime a sauvagement repris le contrôle de zones telles que la Ghouta orientale et le sud-ouest de la Syrie par la force militaire avec l'aide de la Russie, les États-Unis sont préoccupés par le fait que l'ONU et les acteurs humanitaires continuent de se heurter à des difficultés pour accéder à ces zones. Dans le même temps, l'approvisionnement des civils en électricité et en eau potable y reste intermittent.

La Ghouta orientale et le sud-ouest de la Syrie sont devenus des trous noirs d'information en raison de la peur des résidents de dire ce qui s'y passe et de se retrouver emprisonnés par le régime. Les États-Unis ont néanmoins connaissance d'informations selon lesquelles le régime d'Assad a déployé un vaste réseau de points de contrôle géré par les services de renseignement où les forces du régime arrêtent régulièrement des civils et les recrutent de force, en violation des accords de réconciliation conclus sous l'égide de la Russie.

Les États-Unis sont également préoccupés par les indications de plus en plus nombreuses selon lesquelles le régime prévoit de prendre le contrôle total de la région, et par la frustration croissante des communautés de Deraa et de Qouneïtra, alors que les forces de renseignement du régime étendent leur contrôle dans la région et établissent des points de contrôle à Deraa. Les signalements d'assassinats, d'enlèvements, de fourniture limitée des services essentiels et de conscription forcée remettent en question le rôle de la Russie en tant qu'intermédiaire digne de confiance entre le peuple syrien et les forces du régime pour améliorer la sécurité et les conditions de vie dans le sud du pays.

Enfin, les États-Unis tiennent à remercier David Lillie, Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society, de sa présence parmi nous aujourd'hui et de l'exposé important et préoccupant qu'il a présenté au Conseil. Le réseau de professionnels de la santé et d'établissements médicaux de la Syrian American Medical Society est une véritable bouée de sauvetage pour des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Au Conseil, nous devons les protéger, comme nous devons protéger la société civile et les populations civiles contre toute nouvelle attaque du régime d'Assad et de ses alliés.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais d'abord remercier nos « briefeurs », en commençant par Mark Lowcock pour sa présentation très utile et en saluant le travail remarquable de ses équipes pour répondre à l'urgence humanitaire en Syrie. Je souhaite également remercier le Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society pour sa présentation très éclairante, dont le constat est sans appel : nous sommes bel et bien en train d'assister à une nouvelle catastrophe humanitaire dans le nord-ouest syrien. Nous avons pris note également des éléments communiqués par le Centre russe pour la réconciliation en Syrie. Dans ce contexte, nous devons plus que jamais concentrer nos efforts sur trois priorités : la préservation du cessez-le-feu à

Edleb, le respect du droit international humanitaire et la recherche d'une solution politique durable.

La préservation du cessez-le-feu à Edleb est un impératif absolu – c'est mon premier message. Face au nouveau drame qui se déroule dans le nord-ouest, nous devons tout faire pour éviter qu'Edleb ne devienne un nouvel Alep : les vies de plus de 3 millions de civils, dont un million d'enfants, sont en jeu. Nous condamnons fermement les frappes qui ont visé de manière indiscriminée la ville d'Edleb et sa population ces derniers jours. Le risque d'escalade est à son paroxysme, comme le montrent les attaques du régime contre les patrouilles turques ce mois-ci.

Nous appelons les signataires de l'accord de cessez-le-feu à tenir leurs engagements et à assurer un cessez-le-feu effectif dans le nord-ouest en vue du gel des fronts et d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015). La Russie, en particulier, doit exercer toutes les pressions nécessaires sur le régime pour qu'il revienne aux lignes de front agréées à Sotchi. Les discussions entre la Turquie et la Russie doivent également se poursuivre pour permettre une désescalade immédiate de la situation. L'Iran doit aussi y contribuer. Et nous espérons que les prochaines échéances internationales permettront de réaliser des avancées substantielles et durables sur Edleb. Par ailleurs, je le répète ici, la France se montrera d'une extrême fermeté en cas de nouvel usage d'armes chimiques, et se tient prête à réagir.

Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous et n'est pas négociable – c'est mon deuxième message. Je tiens à rappeler ici deux priorités absolues. La première est l'impératif de protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux : il est inacceptable que les infrastructures de santé – en particulier celles qui ont fait l'objet d'une déconfliction – ainsi que les écoles continuent à être la cible d'attaques dans le nord-ouest. Nous condamnons fermement à cet égard l'attaque par le régime d'une ambulance le 20 juin à Maarret el-Nouman. Les attaques contre les hôpitaux et les personnels de santé, qui s'inscrivent dans la stratégie militaire du régime afin de reconquérir par la force des zones qui échappent à son contrôle, sont constitutives de crimes de guerre. Ces crimes ne resteront pas impunis, pour faire écho à ce qu'a dit mon collègue allemand. Nous prenons note par ailleurs de la lettre adressée par l'ONU à la Russie et attendons les réponses de cette dernière. Nous devons

en tirer toutes les conséquences pour le système de déconfliction des Nations Unies.

Avec la protection des civils, l'autre urgence est la garantie d'un accès humanitaire immédiat, sûr, complet, durable et sans entraves à l'ensemble du territoire syrien. Je rappelle que l'aide humanitaire doit pouvoir parvenir en priorité aux populations qui en ont le plus besoin. Dans ce contexte, l'architecture humanitaire « Whole of Syria » mise en place par l'ONU pour répondre, par les voies les plus efficaces, aux besoins des Syriens les plus vulnérables, doit être conservée. Il est ainsi urgent qu'un nouveau convoi d'aide puisse être immédiatement déployé dans le camp de Roukban – c'est vital. Nous appelons en outre ceux qui en ont les moyens à exercer les pressions nécessaires sur le régime pour qu'il garantisse un accès humanitaire sans entraves dans l'ensemble des zones sous son contrôle, en particulier dans les territoires qu'il a reconquis en 2018 dans le sud-ouest et la Ghouta orientale. Il est inacceptable que seuls 60 % des demandes d'accès formulées auprès du régime syrien durant les mois d'avril-mai aient donné lieu à une autorisation. Je pense enfin au camp de Hol auquel il est essentiel que l'ONU puisse avoir un accès durable, le plus direct et efficace possible, afin d'apporter de l'aide aux 73 000 personnes qui s'y trouvent.

La troisième priorité, inséparable des deux autres, est le lancement d'un processus politique durable sous l'égide de l'ONU. Nous n'épargnerons aucun effort pour soutenir l'Envoyé spécial dans la mise en place d'une solution politique sur la base de tous les éléments de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il est essentiel que le Conseil en fasse de même à l'occasion de nos consultations avec Geir Pedersen jeudi. Je pense bien entendu à la commission constitutionnelle, mais également à la question électorale, qui est centrale. Nous devons réfléchir dès à présent, sur la base de la résolution 2254 (2015), aux conditions qui garantiront que le scénario n'est pas écrit à d'avance, comme par le passé, que les élections seront libres et régulières, que l'ensemble des Syriens, y compris les réfugiés, pourront avoir librement voix au chapitre et que l'ONU sera impliquée dans la supervision du processus. L'Envoyé spécial dispose de tout notre soutien pour avancer sur ce chemin.

Seule la mise en place d'un processus politique crédible rendra possible le retour des réfugiés en Syrie, qui doit s'effectuer dans des conditions sûres et dignes et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Ces conditions ne sont aujourd'hui à l'évidence pas réunies.

Il est en tout état de cause primordial que l'ONU puisse avoir un accès libre au territoire syrien afin d'assurer le suivi de ces retours en toute transparence. Les membres du Conseil connaissent, enfin, nos positions sur la reconstruction, la levée des sanctions et la normalisation, qui sont aussi celles de l'Union européenne et qui demeurent inchangées.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également M. Mark Lowcock des informations précieuses qu'il nous a fournies, ainsi que les autres intervenants.

Le Pérou suit avec une profonde inquiétude la situation humanitaire en Syrie, qui continue de se dégrader. Nous déplorons en particulier le fait que l'extrême vulnérabilité de la population civile dans le nord-ouest du pays est aggravée par le contrôle étendu exercé par les groupes terroristes sur la zone et par les conséquences dévastatrices de l'escalade de la violence qui en résulte. Nous réaffirmons ici notre condamnation la plus énergique de toute activité terroriste. Mais nous soulignons la nécessité que toute réponse respecte les principes humanitaires de proportionnalité, de distinction et de précaution.

Dans cet ordre d'idées, nous déplorons les dégâts considérables qui continuent d'être causés aux infrastructures civiles, y compris les écoles et les centres médicaux, en conséquence des frappes aériennes qui ne font pas de distinction entre les combattants et la population civile. Face à ce scénario délicat, nous exhortons le Gouvernement syrien et tous les acteurs intervenant dans ce conflit à empêcher toute nouvelle détérioration, ce qui implique essentiellement de maintenir le cessez-le-feu obtenu par la Turquie et la Russie en septembre dernier.

Nous tenons à saluer les efforts notables déployés par l'ONU et par d'autres agents humanitaires pour maintenir une assistance aux plus de 70 000 déplacés hébergés dans le camp de Hol, dans des conditions logistiques très complexes, avec un risque de propagation des maladies qui est accru par les importantes hausses des températures. Nous notons que près de la moitié de ces déplacés sont d'origine iraquienne, raison pour laquelle nous engageons les autorités de ce pays à poursuivre leurs efforts visant à faciliter leur retour, qui, nous le soulignons, doit se faire dans le cadre de paramètres internationalement acceptés et avec l'accompagnement et l'assistance des Nations Unies.

En ce qui concerne la situation à Roukban, le Pérou exhorte les autorités syriennes et les pays influents dans la région à faciliter les déploiements humanitaires des Nations Unies. Le refus d'accorder les permis nécessaires est injustifiable et doit être fermement condamné par la communauté internationale. Nous soulignons qu'à cette fin, les efforts doivent se poursuivre pour faciliter le transfert des déplacés qui souhaitent quitter le camp, la grande majorité d'entre eux n'ayant pas les moyens économiques de concrétiser ce désir. En conséquence, nous nous félicitons du plan opérationnel que l'ONU est en train d'élaborer pour aider ces personnes, parmi d'autres mesures visant à assurer leur retour en toute sécurité. Nous soulignons également qu'il importe de continuer de mobiliser la communauté internationale en faveur du déminage humanitaire et du retrait des engins explosifs improvisés en Syrie, où ils continuent de faire des ravages parmi la population et d'entraver l'assistance.

Je conclurai en rappelant l'urgence d'avancer vers une solution politique sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), ce qui est d'autant plus impératif dans le contexte délicat actuel, marqué par l'intensification de la violence et par les risques qui en découlent pour la stabilité régionale et mondiale.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants.

Je pense que M. David Lillie a eu raison de nous mettre au défi. Les travailleurs humanitaires méritent nos félicitations, nos remerciements, notre admiration et, surtout, les efforts du Conseil de sécurité pour les protéger. Je regrette que ces efforts aient été jugés insuffisants. J'y reviendrai dans une minute.

Je m'associe à ce qu'ont dit les représentants de la France et de l'Allemagne avant le début du débat. Nous estimons qu'il importe que le Conseil entende toutes les parties à un conflit, et nous n'avons donc pas, à cette occasion, émis d'objection à l'invitation adressée en vertu de l'article 39 au Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne et au général Bakin. Nous sommes de fervents partisans de la liberté d'expression, mais nous préférons qu'elle soit mise à profit pour dire la vérité. Nous pensons que la vérité est en effet la première victime de la guerre. C'est un très bon dicton. Je n'aime pas qu'on me dise que nous ne pouvons pas faire confiance aux informations provenant de l'ONU ou que nous ne pouvons pas faire confiance aux analyses du

Conseil de sécurité, mais que nous devons plutôt faire confiance au personnel en uniforme russe alors que la Russie est partie au conflit. Il est évident qu'il y a là aussi un conflit d'intérêts. Je voulais expliquer tout cela avant de passer au vif du sujet.

Le fait que nous avons accepté d'entendre des intervenants d'une partie au conflit, en particulier des intervenants militaires dans un contexte humanitaire, ne doit pas être tenu pour acquis à l'avenir, pour les raisons que j'ai exposées. Toutefois, j'aimerais aujourd'hui me concentrer en particulier sur les hôpitaux, sur les questions soulevées par M. Mark Lowcock et sur la déconfliction. Par ailleurs, je veux vraiment essayer d'aller au fond des choses. J'ai dit la dernière fois (voir S/PV.8535) que je continuerai de poser des questions jusqu'à ce que j'obtienne des réponses. J'espère que le général sera en mesure d'aider le Conseil à obtenir des réponses aux questions qu'il se pose concernant les attaques contre les hôpitaux, car il s'agit là de questions très graves sur lesquelles nous ne semblons tout simplement pas pouvoir progresser. Si je puis me permettre, je voudrais donc lui poser quelques questions.

Tout d'abord, je voudrais savoir pourquoi 30 hôpitaux ont été attaqués. De même, pourquoi une ambulance a-t-elle été directement ciblée? Compte tenu de ce que nous ont dit David Lillie et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et de ce que nous savons du droit international humanitaire, pourquoi, de l'avis du général, les attaques contre les terroristes éclipsent-elles les besoins des civils? Elles ne nous semblent pas proportionnées et ne semblent pas préserver les principes du droit international humanitaire. Si le général pense que les hôpitaux sont des cibles militaires légitimes, nous voudrions voir certaines des informations qui sous-tendent cette croyance. Nous voudrions en particulier savoir où sont les avertissements qui, en vertu des Conventions de Genève, doivent être donnés avant qu'un hôpital ne puisse être traité comme une cible militaire. Je voudrais également connaître l'opinion du général ou de la Russie concernant le fonctionnement du mécanisme de déconfliction, pour les raisons exposées par le Secrétaire général adjoint.

J'ai trois autres questions à poser, si je puis me permettre. La première concerne le cessez-le-feu. Pourquoi est-il si difficile d'obtenir un cessez-le-feu alors que le général et nous-mêmes appuyons les efforts déployés par la Turquie à Edleb? Que faut-il changer sur le terrain pour obtenir un cessez-le-feu? Qu'est-ce qui

est fait pour enquêter et pour demander des comptes aux responsables des attaques contre les hôpitaux? Enfin, pouvons-nous avoir les noms et les désignations des unités russes et syriennes impliquées dans les attaques contre les hôpitaux?

J'ai également des remarques à faire sur Roukban. À cet égard, je partage l'inquiétude de mes collègues face à la détérioration de la situation et de l'accès humanitaire. Nous appuyons nous aussi la nécessité d'autoriser de toute urgence l'entrée d'un troisième convoi de secours. Nous sommes en faveur d'un accès sans entrave de l'aide dans toute la Syrie. En ce qui concerne Hol, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour intensifier son intervention et pour fournir une aide aux organisations humanitaires opérant dans les camps de déplacés, notamment à Hol.

Un certain nombre d'orateurs ont évoqué la situation politique et, comme certains l'ont fait remarquer, M. Pedersen nous en parlera dans le courant du mois. Le Royaume-Uni s'associe à ce qui a été dit par le représentant de la France, notamment sur l'emploi d'armes chimiques. J'espère que je pourrai obtenir des réponses.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie pour leurs exposés circonstanciés sur la situation humanitaire en Syrie M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le général Alexei Bakin, Chef du Centre russe pour la réconciliation, et M. David Lillie, Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society.

Il est indéniable que l'intensification des combats depuis quelques semaines, notamment dans la province d'Edleb, contribue à aggraver une situation humanitaire déjà très préoccupante. Ce conflit, qui dure depuis huit ans a occasionné des milliers de pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures hospitalières et scolaires, privant ainsi de nombreuses personnes, essentiellement des enfants, d'accès aux services sociaux de base.

Les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires font ainsi état de plus de 250 morts et de 350 000 personnes ayant quitté la province d'Edleb pour trouver refuge dans des localités frontalières de la Turquie, depuis le 29 avril. Le camp de Hol a vu sa population passer de 10 000 à 73 000 personnes de décembre 2018 à ce jour. Quant à celui de Roukban, il n'a plus reçu de convois humanitaires depuis celui

de février 2019, qui avait permis de soulager plus de 40 000 déplacés.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire réitère son appel à toutes les parties, afin qu'elles se conforment aux dispositions du mémorandum du 17 septembre 2018, sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. En effet, le respect du cessez-le-feu qu'il institue devrait permettre aux belligérants de créer les conditions d'un accès sûr, rapide, sans entrave et durable de l'aide humanitaire pour les populations affectées. À cet égard, ma délégation salue les livraisons transfrontalières de l'aide humanitaire telles que prévues par la résolution 2449 (2018). Celles-ci ont permis de porter assistance à environ 915 000 personnes par mois, de février à mars de cette année.

Mon pays note avec regret qu'en plus des conséquences humanitaires désastreuses, l'escalade militaire dans le nord-ouest de la Syrie, compromet dangereusement les efforts de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général, visant à relancer le processus politique. La Côte d'Ivoire appelle donc toutes les parties syriennes, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux, à soutenir ses efforts pour une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Pour conclure, mon pays réaffirme sa conviction que la paix en Syrie est possible, si les protagonistes privilégient le dialogue comme mode de règlement de leurs différends, afin de mettre un terme au conflit et aux souffrances du peuple syrien.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock et le général Bakin, Chef du Centre russe pour la réconciliation, de leurs exposés. Nous remercions notamment ce dernier de nous avoir fourni des informations de première main sur la situation sur place, en particulier dans la zone de désescalade d'Edleb. Nous avons également écouté très attentivement la déclaration faite par M. Lillie.

La Chine est préoccupée par la situation humanitaire sur le terrain, et nous appuyons les efforts déployés par l'ONU et les parties concernées pour l'améliorer. À l'heure actuelle, la situation humanitaire à Edleb retient particulièrement l'attention de la communauté internationale, et le Conseil s'est réuni à plusieurs reprises sur cette question. Nous espérons que nos débats aideront les membres du Conseil à étendre



leurs échanges et à approfondir leur compréhension de tous les aspects de la situation sur place.

La Chine appuie les efforts déployés par la Russie et la Turquie pour poursuivre la mise en œuvre du mémorandum en faveur de la désescalade du conflit à Edleb. Nous invitons la communauté internationale à adopter des critères communs, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux dispositions du droit international, pour lutter contre les activités des groupes terroristes. En l'état actuel des choses, toutes les parties se doivent de rechercher des solutions globales et à long terme pour lutter contre le terrorisme et régler les problèmes humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie. L'ONU et les autres parties devraient accroître l'aide humanitaire aux personnes déplacées dans le nord-ouest du pays.

La Chine est préoccupée par les problèmes humanitaires dans d'autres parties de la Syrie ainsi que dans les camps de déplacés. Nous sommes favorables à des solutions adaptées à la situation sur le terrain. Nous notons qu'environ un millier de déplacés qui vivaient dans le camp de Hol sont rentrés chez eux. Nous sommes pour que les personnes qui vivent actuellement dans des camps puissent être réinstallées ailleurs dans de bonnes conditions. La communauté internationale doit dialoguer et échanger davantage sur la question du camp de Roukban et coordonner ses actions pour aider un plus grand nombre de Syriens à rentrer chez eux et mettre fin à leur déplacement dès que possible.

Les opérations humanitaires en Syrie doivent respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays et se conformer strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes régissant les opérations humanitaires des Nations Unies et aux dispositions du droit international. La communication et la coordination avec le Gouvernement syrien doivent être renforcées.

Dans les régions où la situation en matière de sécurité est relativement stable, la communauté internationale devrait aider le Gouvernement syrien à déminer, reconstruire les infrastructures, rétablir les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, lancer des projets industriels, promouvoir le développement et améliorer les moyens de subsistance des populations afin qu'un nombre croissant de Syriens puissent sortir des affres de la guerre et reprendre progressivement une vie stable et normale. La Chine est préoccupée par l'impact négatif des sanctions économiques sur la vie du peuple syrien.

Pour que la situation humanitaire en Syrie s'améliore sensiblement, il faut que le processus politique aille de l'avant. La Chine appuie l'ONU dans son rôle de principal relais de bons offices et appuie l'Envoyé spécial Pedersen dans ses efforts pour pousser les acteurs en Syrie à rechercher des solutions qui répondent aux préoccupations de toutes les parties, conformément au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens ainsi qu'à la résolution 2254 (2015). Nous espérons que les parties en Syrie réussiront à aplanir leurs divergences et feront avancer le processus politique par le dialogue et la négociation.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock d'avoir informé le Conseil de la situation humanitaire actuelle en Syrie. Nous remercions également les représentants du Centre russe pour la réconciliation russe et de la Syrian American Medical Society.

Il est indéniable que la poursuite de l'escalade de la violence dans le nord-ouest de la Syrie a de graves conséquences humanitaires. Ma délégation est extrêmement préoccupée par les informations faisant état d'une augmentation du nombre de civils tués et déplacés, ainsi que des dommages causés aux infrastructures civiles. Il y a exactement une semaine, le Conseil discutait en détail de la situation dans le nord-ouest de la Syrie. Je rappelle que le Secrétaire général adjoint Lowcock avait alors dit que « nous sommes face à une catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux » (*S/PV.8553, p. 3*). Le rapport du Secrétaire général estime lui aussi que « nous sommes face à une terrible catastrophe annoncée » (*S/2019/508, par. 42*). Voilà qui est véritablement effrayant. Pensons-nous vraiment pouvoir nous permettre une autre catastrophe humanitaire? Par ailleurs, la situation dans les camps de Roukban et de Hol, où les conditions humanitaires restent désastreuses, nécessite également une attention particulière de la part du Conseil.

Ma délégation voudrait souligner trois points pertinents.

D'abord et avant tout, il est urgent que toutes les parties cessent les hostilités et donnent la priorité à la sûreté et à la sécurité des civils. Nous exhortons une fois de plus toutes les parties à respecter et à mettre en œuvre le mémorandum de septembre 2018 convenu entre la Russie et la Turquie. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général adjoint Lowcock, qui s'est exprimé tout à l'heure, sur le mécanisme de déconfliction. Il est

nécessaire que toutes les parties concernées améliorent le système afin d'éviter de nouveaux incidents, qui feraient de nouvelles victimes. Un mécanisme n'est efficace que dans la mesure où les personnes qui sont censées le mettre en œuvre le sont. Les installations médicales ne devraient jamais être visées par des attaques.

En outre, je voudrais insister sur le fait que la paix n'est pas une solution de remplacement; la paix est l'objectif et le seul. Que sauver des vies humaines n'est pas une option, c'est le but fondamental. Qu'un cessez-le-feu permanent dans le nord-ouest de la Syrie n'est pas un plan de secours; mais doit être le but à atteindre.

Deuxièmement, ma délégation demande instamment à toutes les parties de permettre aux opérations humanitaires des Nations Unies d'accéder en toute sécurité, sans entrave et de manière durable à toutes les zones et toutes les populations qu'elles demandent, où que ce soit en Syrie. Avec plus de 350 000 déplacés, dont beaucoup de personnes forcées de vivre en plein air, il est indispensable d'assurer une aide humanitaire immédiate. Nombre de ces personnes ont également été déplacées plusieurs fois. Dans le camp de Hol, où plus de 73 000 personnes vivent dans des situations difficiles, les tensions restent fortes. Et l'ONU continue de réclamer l'accès à Roukban afin d'y acheminer une aide humanitaire critique axée sur les besoins les plus élémentaires.

Troisièmement, il est important que les réfugiés puissent rentrer dans leur région d'origine en Syrie en toute sécurité, de manière volontaire et dans la dignité, conformément au droit international. En outre, nous pensons que l'ONU doit pouvoir suivre l'ensemble de leur mouvement, jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur région d'origine.

Le conflit et les souffrances humanitaires en Syrie sont indéniablement le résultat de l'absence de solutions politiques. L'aide humanitaire est comme un pansement sur une plaie ouverte. Il nous faut guérir la blessure; le pansement à lui seul ne suffit pas à le faire, surtout si la blessure est plus grande que le pansement.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général selon laquelle l'escalade dans la partie nord-ouest de la Syrie compromet l'action que l'Envoyé spécial Pedersen mène pour revitaliser le processus politique. Nous ne pouvons pas permettre que cela se poursuive. Je continue de croire qu'il est encore possible de relancer le processus politique syrien. Il y a une lueur d'espoir. L'espoir et les opportunités sont importants

pour que nous puissions aller de l'avant. Mais l'escalade actuelle dans le nord-ouest de la Syrie menace en fait le processus politique en cours.

Enfin, et à mon très humble avis, la plus grande tragédie serait de devenir insensible aux souffrances des civils ou de ne pas parvenir à y remédier ni à agir. Mais je crois sincèrement que le Conseil peut encore être uni s'agissant d'atténuer les souffrances des Syriens. J'ai toujours foi dans le Conseil.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés sur la situation en Syrie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock; le Directeur exécutif de Syrian American Medical Society, M. David Lillie; et le général de division Bakin, du Centre russe pour la réconciliation. J'attends aussi avec impatience d'entendre notre collègue, le Représentant permanent de la Syrie.

Tout d'abord, l'Afrique du Sud voudrait rendre hommage aux travailleurs humanitaires qui ont perdu la vie dans cette guerre dévastatrice. Ces hommes et ces femmes placent la vie de ceux qu'ils choisissent d'aider avant la leur et en payent le prix ultime. Nous les remercions et honorons leur sacrifice. À cet égard, nous devons tout mettre en œuvre pour mettre un terme au conflit en Syrie pour que ces courageux hommes et femmes n'aient pas perdu la vie pour rien.

L'Afrique du Sud est convaincue que la seule solution durable à la question syrienne c'est un règlement politique obtenu par la voie d'un dialogue inclusif, piloté et pris en mains par les Syriens. Les efforts déployés à cet égard par toutes les parties prenantes sont compromis par l'escalade de la violence qui se poursuit dans certaines parties de la Syrie. À cet égard, nous demandons à toutes les parties de mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), sur la feuille de route politique, et la résolution 2449 (2018), sur l'accès humanitaire transfrontière. Nous appelons également à la pleine mise en œuvre du mémorandum de cessez-le-feu de septembre 2018 et du récent cessez-le-feu négocié entre la Russie et la Turquie. L'Afrique du Sud engage toutes les parties à se conformer aux dispositions des accords de cessez-le-feu.

Comme indiqué dans le rapport (S/2019/508) du Secrétaire général, la situation humanitaire reste difficile, en particulier du fait de la montée des

hostilités dans le nord-ouest de la Syrie, qui a poussé des milliers de civils à fuir la zone. La situation dans de nombreux camps dans toute la Syrie est également préoccupante. L'été qui arrive devra rendre encore plus difficile l'intervention humanitaire déjà sous pression. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à veiller à ce que l'aide humanitaire nécessaire arrive à toutes les personnes qui en ont besoin, où qu'elles se trouvent.

À cet égard, nous saluons les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement syrien pour aider celles et ceux qui ont pu quitter le camp de Roukban; mais beaucoup d'autres ne peuvent le faire en ce moment pour diverses raisons, notamment le manque de ressources. Il est essentiel que celles et ceux qui restent à Roukban reçoivent l'aide nécessaire. Nous appelons les parties concernées à veiller à ce que les autorisations nécessaires pour l'envoi d'autres convois d'aide soient accordées.

Pour ce qui est du Golan syrien, l'Afrique du Sud voudrait rappeler sa position, qui est que ce territoire demeure occupé illégalement, et elle appelle Israël à se conformer aux différentes résolutions du Conseil et à se retirer de tous les territoires occupés. L'annexion de territoires par la force est une violation du droit international et doit être condamnée. Aux fins d'une paix et d'une sécurité à long terme au Moyen-Orient, il est essentiel que le droit international soit respecté et défendu.

En conclusion, l'Afrique du Sud reste attachée à la protection des intérêts fondamentaux de tous les Syriens, au maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à la préservation des normes fondamentales régissant les relations internationales.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance. Nous remercions M. Lowcock, le général Bakin et M. Lillie de leurs précieux exposés.

Nous exprimons une fois encore notre gratitude à tous les acteurs humanitaires qui continuent de fournir une assistance essentielle et urgente dans des conditions d'insécurité, notamment dans des zones hautement infestées de restes explosifs et de mines terrestres.

Les niveaux de vulnérabilité enregistrés en République arabe syrienne sont inquiétants. Nous parlons d'une population syrienne qui vit en majorité dans des conditions d'extrême pauvreté, avec une

capacité limitée de supporter de nouveaux assauts et des besoins humanitaires aigus. Mais les statistiques, les rapports et les chiffres révèlent à peine les souffrances endurées par ces personnes qui abandonnent tout pour sauver leur vie et celle de leurs proches.

Nous avons déjà exprimé de manière franche et à plusieurs reprises la position de mon pays concernant l'horrible situation humanitaire qui prévaut en Syrie. La solution à ce conflit n'est pas militaire. La solution à ce long conflit est politique. L'action humanitaire ne saurait non plus se substituer à la responsabilité qui incombe au premier chef à la République arabe syrienne et à toute la communauté internationale de protéger la population civile contre les attaques aveugles, conformément au droit international humanitaire. C'est précisément dans la conjoncture actuelle, dans laquelle semble, pour la première fois depuis longtemps, s'ouvrir une fenêtre d'opportunité pour faire avancer le processus politique, que, pour montrer sa pertinence, le Conseil doit saisir cette occasion et œuvrer avec plus de force pour appuyer ce processus et le défendre bec et ongles.

C'est parce que la situation à Edleb influe directement sur la stabilité du processus politique que nous réaffirmons la nécessité de la pleine mise en œuvre du mémorandum signé par la Fédération de Russie et la Turquie en septembre 2018, ainsi que du strict respect par toutes les parties au conflit du droit international humanitaire et de l'obligation qui est la leur de protéger les civils. Nous insistons pour dire qu'il faut que cessent immédiatement les attaques contre les infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les écoles et autres espaces civils. Ces attaques perturbent profondément la fourniture de services de base tels que l'éducation et les soins de santé, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les jeunes.

Pour terminer, je voudrais juste souligner quelques points qui, de notre point de vue, pourraient aider à atténuer les souffrances de millions et de millions de personnes grâce à une assistance humanitaire souple, complète et fondée sur les besoins. Premièrement, afin de pouvoir évaluer les besoins croissants de la population affectée et y répondre, un accès sûr, durable et sans entraves de l'ONU et de ses partenaires à toutes les régions de la Syrie doit être facilité par les toutes les parties qui exercent un contrôle sur le terrain. Le droit international doit être respecté, et les parties doivent s'abstenir de lancer des attaques contre la population civile et ses infrastructures. Cela inclut les offensives antiterroristes.

La vie des 72 000 personnes qui vivent dans le camp de Hol – et dont l’immense majorité sont des femmes et des enfants – reste difficile. L’incertitude quant à l’avenir et le manque d’informations sur leurs familles suscitent des tensions croissantes. C’est pourquoi il est essentiel de maintenir un accès humanitaire régulier et d’étudier les solutions envisageables pour les milliers de citoyens étrangers qui occupent l’annexe du camp.

La situation des personnes qui sont toujours dans le camp de Roukban et qui attendent une aide humanitaire demeure préoccupante, et ce, d’autant plus que l’on a appris qu’un nouveau convoi s’est vu refuser l’autorisation d’accès au camp. Nous exhortons donc les autorités à continuer de travailler avec l’ONU et ses partenaires pour trouver des solutions communes au service de ceux qui souhaitent quitter le camp et pour acheminer une aide humanitaire à ceux qui restent.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés. Je tiens en particulier à remercier le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock des efforts que déploie sur le terrain le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

L’escalade militaire dans le nord-ouest de la Syrie se poursuit en ce moment même. D’après les informations, les frappes aériennes et les bombardements ont endommagé 26 établissements de soins de santé et près de 40 écoles dans la région. Les attaques visant des zones densément peuplées, des maisons, des installations médicales et des zones d’installation de personnes déplacées sont inacceptables et doivent cesser. Toutes les parties doivent, à titre de première priorité, protéger les civils d’Edleb.

Une opération militaire, quelle qu’elle soit, même lorsqu’elle est menée contre des entités terroristes inscrites sur la liste des Nations Unies, doit être pleinement conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l’homme, afin de faire en sorte que les milliers de civils pris au piège des combats soient protégés du danger. Protéger les civils et accorder un accès sans entrave à l’aide humanitaire ne sont pas une option mais une obligation juridique qui incombe à toutes les parties à un conflit. Ceux qui refusent de s’y conformer doivent être tenus d’en répondre.

Qu’il me soit permis de souligner une fois de plus qu’il importe de veiller à ce que la zone de désescalade d’Edleb, comme convenu dans le mémorandum sur la stabilisation de la situation dans

ladite zone, conclu entre la Russie et la Turquie, soit effectivement rétablie et pleinement respectée. L’escalade récente a déjà entraîné le déplacement de plus de 350 000 personnes supplémentaires.

En outre, je tiens à souligner notre préoccupation face à l’état lamentable des établissements de soins de santé en Syrie. La plupart ne sont pas en état de fonctionner et ceux qui sont encore en activité sont trop mal équipés pour être en mesure de fournir des soins aux blessés et un soutien supplémentaire aux personnes handicapées. Selon nous, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent plaider énergiquement en faveur de la santé et de la protection des civils, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, comme en dispose la résolution 2475 (2019).

J’en viens maintenant à la question de l’accès humanitaire en Syrie, en particulier dans le camp de Hol, dont les enfants représentent la majorité de la population, ainsi que dans le camp de Roukban, où la situation est de plus en plus catastrophique en raison de la circulation limitée des marchandises et de l’absence quasi-totale d’un accès extérieur.

Comme l’exposé d’aujourd’hui l’a rappelé, le deuxième convoi humanitaire à destination de Roukban, le dernier à ce jour à avoir apporté une aide humanitaire vitale aux habitants du camp, remonte au mois de février. Nous sommes bientôt à la fin juin, et aucun progrès n’a été réalisé en ce qui concerne un troisième convoi. Nous exhortons les autorités syriennes à mobiliser rapidement le prochain convoi interinstitutions à destination de Roukban, où environ 28 000 personnes ont toujours un besoin urgent d’une assistance humanitaire.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus à quel point il est crucial de recommencer à mettre en œuvre, de manière effective et crédible, la zone de désescalade d’Edleb, qui est une condition *sine qua non* pour éviter une catastrophe humanitaire en Syrie et pour réaliser des progrès ô combien nécessaires dans le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) et au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

**M. Sipaco Ribala** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La Guinée équatoriale se félicite de la convocation de la présente séance et remercie M. Mark Lowcock, le général de division Alexey Bakin et M. David Lillie des exposés très utiles qu’ils nous ont présentés.

Comme cela a été décrit à suffisance, la situation en Syrie, en particulier dans le nord-ouest du pays, atteint des proportions très préoccupantes. Ces deux derniers mois, on ne compte plus le nombre de personnes, principalement des femmes et des enfants, qui sont mortes du fait de l'escalade actuelle de la violence. Il ne fait aucun doute que nous sommes face à une véritable catastrophe humanitaire aux répercussions régionales manifestes. Dans un tel contexte, il serait logique de se demander si le conflit pourrait se transformer en une guerre à grande échelle dans la région ou si le Gouvernement syrien va parvenir à contenir la menace djihadiste et le soulèvement d'autres groupes armés. Objectivement, il est impossible de prédire l'issue de cette situation.

Personne ne veut payer le prix sanglant d'une guerre ouverte, et les voisins les plus proches de la Syrie ne le veulent pas non plus. Les parties doivent donc être pleinement déterminées à enrayer l'augmentation des attaques contre la population, les civils sans défense, les infrastructures civiles et les centres de santé.

La catastrophe humanitaire n'est nulle part plus évidente que dans les camps de réfugiés et de déplacés de Hol, où 73 000 personnes vivent dans d'horribles conditions, et de Roukban où, un troisième convoi humanitaire n'ayant toujours pas été déployé, les conditions extrêmement difficiles ont contraint près de 14 000 personnes au départ. Il ne nous faut pas sous-estimer la gravité de la situation dans ces deux camps, ni minimiser l'ampleur véritable de la catastrophe humanitaire à laquelle ils se heurtent actuellement.

À cet égard, nous réaffirmons que, conformément à la résolution 2449 (2018) et aux autres résolutions pertinentes, l'assistance transfrontière doit rester une composante clef de l'action humanitaire et que les parties ne doivent ménager aucun effort pour permettre l'accès humanitaire à Edleb et dans d'autres régions du pays prises au piège des hostilités.

Face à l'importance des besoins et des vulnérabilités, qui ont des conséquences humanitaires néfastes dans le nord-ouest de la Syrie, le Gouvernement équato-guinéen salue le travail de la communauté humanitaire qui, en dépit de multiples contraintes sécuritaires, est résolument déterminée à répondre aux besoins des populations touchées en leur acheminant une aide humanitaire d'urgence.

Pour terminer ma déclaration, je soulignerai qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en

Syrie. La paix et la stabilité en Syrie exigent que toutes les parties se mobilisent et honorent leurs obligations au regard de la nécessité de promouvoir un processus politique pacifique et ouvert à tous.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Selon un adage bien connu, ce qui ne tue pas rend plus fort. Ce dicton me facilite considérablement la tâche de critiquer l'invitation adressée au Directeur exécutif de la prétendue Syrian American Medical Society, en particulier après que le représentant des États-Unis a chanté les louanges de cette association et de son action en Syrie. Je pense que ces louanges en disent long sur les liens qui existent entre cette société et les services de renseignement américains, qui opèrent activement dans mon pays et dans d'autres pays. Il ne s'agit pas d'une accusation creuse contre cette société qui, chaque année, ne parvient jamais à obtenir un statut consultatif lors des réunions des organisations non gouvernementales ici à New York. Année après année, cette organisation présente une demande et n'obtient pas ce statut consultatif pour des raisons qui sont bien connues des États Membres de l'Organisation et que je ne vais pas aborder en détail.

Comme il est indiqué sur son site Web, cet organisme est affilié au Gouvernement fédéral américain. En effet, il est affilié à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), pour laquelle cette personne qui est ici a travaillé pendant huit ans en Iraq, en Afghanistan, puis en Syrie avant d'être muté à la présidence de la Syrian American Medical Society. Ce qui est important, c'est que cette société travaille pour l'USAID et que cette dernière se présente sur son site Web comme une agence indépendante du Gouvernement fédéral américain avec un budget de plus de 27 milliards de dollars. L'individu présent parmi nous, qui s'est exprimé au nom d'une société portant le nom de Syrian American Medical Society, est un employé de l'USAID, qui est une agence du Gouvernement américain, ce qui signifie qu'il est un employé fédéral non indépendant. Par conséquent, il n'aurait pas dû être invité à prendre la parole devant le Conseil. De plus, c'est un Américain, pas un Syrien. Il n'a pas le droit de parler d'un autre pays, alors que la Syrian American Medical Society ou l'American Syrian Medical Society – je ne sais plus très bien comment ils l'appellent – n'est pas autorisée à travailler en Syrie. Cela signifie qu'il s'agit d'une organisation illégale

qui opère illégalement sur le territoire syrien. Je vais maintenant aborder une notion importante qu'on appelle l'ignorance de la loi, qui n'autorise personne à faire fi des dispositions de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale ou des résolutions adoptées par consensus par d'autres institutions internationales importantes.

Premièrement, au titre des Conventions de Genève, il n'est pas permis à cette société d'être active sur le territoire d'un autre État sans le consentement de l'État concerné. Deuxièmement, le système qui a mis en place la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1921 interdit à toute société médicale ou non médicale d'être active sur le territoire occupé d'un autre État sans l'autorisation dudit État. Comme les membres le savent, la résolution 46/182 de l'Assemblée générale stipule que nul ne peut fournir une assistance humanitaire sans le consentement des autorités de l'État concerné. Le paragraphe 14 de la résolution de l'Assemblée générale portant sur le plan des conférences, que nous adoptons chaque année par consensus, stipule que les salles, les locaux et les installations de l'ONU ne peuvent être utilisés contre les intérêts d'un État Membre de l'ONU.

Il y a un autre point important que je voudrais mentionner. Le Directeur exécutif de cette organisation ou société a déclaré que celle-ci avait assuré 14 millions de services médicaux à Edleb. Tous les membres savent que, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres, le Front el-Nosra contrôle 99 % du territoire d'Edleb. En d'autres mots, un groupe terroriste contrôle 99 % du territoire d'Edleb, où la Syrian American Medical Society mène ses activités. Comment se fait-il que cette société travaille dans des zones contrôlées par un groupe terroriste? Il y a donc coopération entre ce groupe terroriste et cette société, ce qui signifie que cette société fournit une assistance à un groupe terroriste à Edleb et non pas à des civils à Edleb.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les allégations de liens avec le Front el-Nosra – alors qu'ils n'existent pas – sont dangereuses pour les travailleurs humanitaires sur le terrain. Je tiens à ce que cela soit consigné au compte rendu, car cela pourrait vraiment mettre des vies en danger.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne de nouveau la parole au représentant de la République arabe syrienne pour qu'il termine sa déclaration.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est bien la première fois que le représentant, en l'occurrence la représentante, d'un pays interrompt celui d'un autre pays au milieu de son intervention pour présenter une motion d'ordre. Cela ne se fait pas. Nul ne peut interrompre un ambassadeur d'un autre pays qui est en train de faire une déclaration. Quoi qu'il en soit, j'ai présenté des faits et des informations et j'ai posé des questions légitimes à tous les membres. Je leur demande d'examiner ce que j'ai dit au sujet de ces informations et de ces événements factuels. Les membres peuvent les vérifier. Ce ne sont pas des accusations, mais plutôt des faits.

Ma délégation a pris connaissance du soixante et unième rapport sur l'application de résolutions prétendument humanitaires visant à appuyer les efforts du Gouvernement syrien et de ses institutions pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des civils syriens et renforcer leurs capacités à remédier aux conditions humanitaires déplorables résultant de la guerre civile imposée à mon pays. Je n'aborderai pas en détail le rapport dont le Conseil est saisi, car il traite d'objectifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts du peuple syrien ou sa sécurité et son bien-être. Ce rapport ne fait que répéter un refrain dépassé, qui fait la joie de certains gouvernements qui sont contre la Syrie. La preuve en est que la plupart des pages du rapport portent sur la situation à Edleb, conformément à la vision du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de ses sources libres. Ce rapport utilise un langage vague et des noms inventés de toutes pièces qui nous ramènent à une époque dont nous pensions qu'elle était révolue pour l'OCHA, une époque où ce Bureau était instrumentalisé pour servir les intérêts de certains États qui ont de l'influence au Conseil de sécurité. Ces pays cherchent à saper les efforts du Gouvernement syrien et à trouver des prétextes pour l'accuser et en faire un ennemi plutôt que d'établir un partenariat avec lui, et de coopérer pleinement et de coordonner à l'avance avec lui. Les rédacteurs de ces rapports n'ont accordé la moindre attention à des villes comme Raqqa, Hajin, Baghouz, Deïr el-Zor, Tell Rifaat, Palmyre, Afrin et Manbej. Ils utilisent toujours des expressions brèves et ambiguës, et se gardent bien d'utiliser un langage clair et d'attribuer la responsabilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à la coalition internationale, aux forces turques d'occupation, aux milices et aux groupes terroristes qui leur sont affiliés. Ils n'évoquent pas la situation tragique des civils, notamment dans les zones occupées par les États-Unis, comme les camps de

Roukban et de Hol. Comme ils prétendent être neutres et professionnels, comme nous espérons qu'ils le sont réellement, ils auraient dit quelque chose sur l'existence et l'énormité de ces crimes incontestables.

À la lumière des informations contenues dans le rapport, nous avons le droit de poser des questions sur les centaines de combattants étrangers qui, selon le rapport, auraient résidé dans le camp de Hol et auraient été transférés ailleurs. Nous avons des informations extrêmement importantes à ce sujet. Des milliers de terroristes étrangers résidant dans le camp de Hol ont été transférés ailleurs. Nous avons le droit de nous renseigner sur leur destination. Quel sera leur avenir? Seront-ils recyclés en Syrie à travers le territoire turc? Nous avons vu cela se produire dans le nord-est du pays et dans d'autres régions dans l'optique de lancer des attaques contre des zones civiles pacifiques dans le nord-ouest de la Syrie, comme la ville de Kessab, ou pour investir Edleb et ses zones rurales. Sur quelle base ont-ils été libérés des camps? Qui a facilité et financé cette opération? Allons-nous voir ces terroristes dans d'autres pays ciblés, conformément aux politiques de certains pays sous des noms inventés, comme l'État islamique en Afrique du Nord, comme Daech dans notre région, ou l'État islamique dans le Caucase et en Asie centrale? Il semblerait qu'investir dans le terrorisme soit beaucoup plus lucratif pour certains États Membres de l'Organisation que d'investir dans les objectifs du développement durable, l'environnement, la maîtrise des conflits, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ou le travail humanitaire.

Depuis la première séance du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans mon pays, il y a des années, nous avons souligné qu'une amélioration tangible de la situation humanitaire en Syrie exige une intervention politique, militaire et économique étrangère dans les affaires de mon pays. De toute évidence, discuter des détails de ces interventions agressives exige du temps que le Conseil n'est pas disposé à y consacrer. Je ne pense pas que certains membres du Conseil soient disposés à examiner sérieusement des questions fondamentales qui permettront d'atteindre les nobles objectifs d'un véritable travail humanitaire.

Les représentants de certains États occidentaux sont-ils prêts à discuter du terrorisme qui vise mon pays? Certains États investissent dans ce terrorisme. Ils garantissent leur investissement grâce à des dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers de plus de 100 États Membres de l'Organisation, en leur

fournissant toutes sortes de soutien, de financement et d'armes. Les représentants de ces États occidentaux sont-ils prêts à débattre du terrorisme économique et du châtement collectif que leurs gouvernements pratiquent en imposant des sanctions coercitives unilatérales contre le peuple syrien? Ces sanctions n'excluent pas les enfants, les personnes âgées, les femmes ou les malades. Ces collègues sont-ils prêts à discuter du rôle que leurs gouvernements jouent pour prolonger cette crise qui dure depuis plus de huit ans? Ces gouvernements font obstacle à la solution politique et aggravent ainsi les souffrances du peuple syrien. Nous connaissons tous très bien la réponse. Nous sommes conscients que ces gouvernements offrent de fausses excuses et de faux prétextes pour éviter ce débat, qui mettrait en lumière leurs graves lacunes politiques, juridiques et morales.

Je m'abstiendrai de lire certains paragraphes de ma déclaration afin de ne pas être accusé d'attaquer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Nous avons fait de grands progrès en dépit des énormes défis auxquels nous sommes confrontés et nous sommes convaincus qu'ensemble, nous aurions pu faire beaucoup plus dans le domaine humanitaire si certains de nos partenaires des Nations Unies avaient adhéré aux principes du travail humanitaire, notamment en respectant les principes de souveraineté, de neutralité, de non-politisation, de pleine coopération et de coordination avec le Gouvernement syrien, qui est la principale partie concernée pour satisfaire les besoins des Syriens.

Le Gouvernement syrien, comme tous les autres gouvernements responsables dans le monde, y compris les gouvernements des États Membres, ne peut rester les bras croisés pendant que les terroristes contrôlent l'une de ses régions et utilisent les citoyens de Deraa comme boucliers humains, ciblant sans discrimination avec missiles et roquettes des civils pacifiques dans les villes et villages voisins. Il est évident que le Gouvernement syrien doit défendre ses citoyens et a le droit de répondre aux terroristes qui lancent des missiles. Il a le droit de lutter contre le terrorisme, comme le soulignent le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions contre le terrorisme. Toute allégation selon laquelle le Gouvernement syrien et ses alliés prennent délibérément pour cible des civils ou des infrastructures civiles est sans fondement.

Pour terminer, je réaffirme que le Gouvernement de mon pays ne ménagera aucun effort pour aider le peuple syrien à surmonter ces moments difficiles

de l'histoire de son pays en lui fournissant l'appui et les services dont il a besoin pour aller de l'avant et reconstruire ce qui a été détruit par le terrorisme et l'agression. Je souligne également que le moyen d'améliorer la situation humanitaire dans mon pays est clair pour tout le monde. Cela exige le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi que la levée des mesures coercitives illégales, inhumaines et unilatérales à son encontre. L'État syrien doit être soutenu dans les domaines humanitaire et du développement, en plus des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le terrorisme et mettre fin à la présence illégale des forces américaines, britanniques, françaises et turques sur tout le territoire de la République arabe syrienne.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Pour plus de clarté, le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que, d'après son expérience, il n'y avait jamais eu de cas où un membre du Conseil avait présenté une motion d'ordre. Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, il est tout à fait acceptable qu'un membre du Conseil présente une motion d'ordre. Toutefois, la représentante du Royaume-Uni a présenté une motion d'ordre avant que je ne lui donne la parole, de sorte qu'il n'est pas possible d'interpréter pleinement sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Bakin pour qu'il réponde aux observations et aux questions.

**M. Bakin** (*parle en russe*) : Je ne souhaite pas faire d'observations complémentaires à ma déclaration précédente.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Lillie pour qu'il réponde aux observations et aux questions.

**M. Lillie** (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi rendre hommage aux humanitaires qui ont perdu la vie en Syrie – près de 1 200 d'entre eux, comme le représentant de l'Afrique du Sud l'a mentionné dans ses remarques, ce que nous apprécions.

En ce qui concerne les régions de Syrie dont nous avons discuté ici aujourd'hui, je me demande parfois pourquoi les travailleurs sanitaires restent en Syrie. Ils restent pour soigner ceux qui ont été blessés et mutilés, et pour aider à enterrer ceux qui sont morts. Ils sont désintéressés, ils sont héroïques et ce sont de vrais humanitaires. En fait, l'un des emplois les plus dangereux en Syrie est celui de travailleur sanitaire. L'un

des endroits les plus dangereux en Syrie aujourd'hui est un établissement sanitaire.

Comme on l'a dit ici aujourd'hui, depuis la fin du mois d'avril, il y a eu 30 attaques contre des établissements sanitaire, des dispensaires mobiles et des ambulances. La Syrian American Medical Society (Association médicale américano-syrienne) à elle seule a perdu plus de 50 de ses collègues. Cette semaine, mes collègues et d'autres organisations non gouvernementales ont examiné une politique sur le devoir de diligence – que faire de nos collègues qui ont été mutilés et qui sont morts, et comment nous occuper de leur famille. J'ai travaillé dans le domaine de l'aide humanitaire pendant des décennies au Darfour, au Soudan du Sud, en Iraq, en Afghanistan et dans de nombreux autres endroits, pour des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et je n'ai jamais autant prêté attention à une telle politique – nous n'en avons jamais eu besoin.

Certains de mes collègues voudraient condamner ou pointer du doigt, mais nous ne pouvons pas le faire si nous voulons rester fidèles aux principes humanitaires. Et ce n'est pas chose facile. Sur les neuf installations ayant été déclarées sites protégés qui ont été attaquées depuis la fin du mois d'avril, huit l'ont été par des frappes aériennes. Bien que de nombreuses forces aériennes opèrent en Syrie, les seules qui mènent des opérations dans cette partie du nord-ouest du pays sont celles de la Russie et de la Syrie. C'est la Russie qui, pendant des années, a poussé à la déconfliction. On nous a dit de fournir les coordonnées des sites à protéger et on nous a assuré qu'ils ne seraient pas pris pour cibles.

Cet organe et ses entités chargées de mener des enquêtes doivent demander des comptes à ceux qui ont attaqué des civils et des installations médicales, faute de quoi les personnes qui souffrent en Syrie perdront le peu d'espoir qui leur reste que la communauté internationale se soucie de leur sort. Nous le devons aux 1 200 travailleurs humanitaires qui ont péri dans le conflit et aux 2 200 personnes blessées par le conflit – femmes, enfants, civils – que la Syrian American Medical Society a traitées dans ses installations médicales depuis la fin avril.

Nous avons entendu beaucoup de bonnes paroles ici aujourd'hui et je ne peux que demander que nous les mettions en pratique avant que d'autres civils ne perdent la vie.



**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à la représentante du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est une conclusion très émouvante que nous venons d'entendre de la part de M. Lillie.

Je voulais simplement dire que j'aimerais qu'il soit consigné dans le procès verbal que je n'ai pas obtenu de réponses à mes questions de la part de quelqu'un qui aurait dû pouvoir y répondre et que, tant que nous n'aurons pas de réponses à ces questions, les souffrances, les complications et les dilemmes dont David Lillie nous a parlé continueront. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour tenter d'aller au fond des choses.

J'épargnerai à mes collègues du Conseil mes réflexions sur le fait qu'il est tout de même paradoxal que l'on ait invoqué la liberté d'expression à propos de

ce que nous avons entendu au début de cette séance et que mes questions soient restées sans réponse. Toutefois, je tiens à souligner que nous devons y revenir. C'est trop important.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais simplement apporter une correction à ce qu'a dit ma collègue britannique. Toutes les réponses à ses questions figurent dans la déclaration du général de division Bakin. Elle a simplement besoin de la lire et de l'écouter à nouveau attentivement. Elle contient des réponses exhaustives, y compris en ce qui concerne les questions humanitaires.

*La séance est levée à 17 h 15.*